

## Communiqué de presse

Nanterre, le 26 janvier 2026

### COMMISSION PERMANENTE DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE VOTE DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION LA « NOUVELLE MAÎTRISE DES HAUTS-DE-SEINE »

**Réunis en commission permanente, les élus du Département des Hauts-de-Seine apportent leur soutien à l'association « La nouvelle maîtrise des Hauts-de-Seine », qui a repris depuis le 1<sup>er</sup> janvier l'activité de la maîtrise. Dotée d'une nouvelle gouvernance, cette nouvelle association assure ainsi la continuité de la saison en cours, et va engager une réflexion à plus long terme sur l'organisation, les orientations stratégiques et les partenariats de la maîtrise. Une subvention de fonctionnement lui a été attribuée pour l'année 2026, dans le cadre d'une convention d'objectifs qui inscrit ses missions dans les grandes orientations de la politique départementale en faveur de la culture pour tous.**

Dans le prolongement de l'annonce, en septembre dernier, d'une reprise en régie par le Département des activités de la maîtrise des Hauts-de-Seine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un travail approfondi a été engagé entre les équipes du Département et celles de l'association en charge du fonctionnement de la maîtrise, afin de définir les modalités juridiques, budgétaires et opérationnelles de ce changement. Dans ce cadre, il est apparu que les spécificités de l'activité de la maîtrise ne permettaient pas de mener à bien, dans les délais prévus, ce passage en régie, les modalités d'enseignement ne correspondant pas au cadre de la filière d'enseignement artistique de la fonction publique territoriale.

Afin de pouvoir renouer le dialogue avec des partenaires historiques de la maîtrise, comme l'Opéra de Paris ou le Théâtre des Champs-Elysées, qui ont décidé de suspendre leur collaboration au cours de l'année écoulée, l'activité de la maîtrise et ses salariés ont été repris, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, par une nouvelle association, créée le 19 décembre 2025, dotée d'une gouvernance nouvelle associant toutes les parties prenantes.

Conformément aux statuts de cette nouvelle association, les élus départementaux ont désigné la vice-présidente en charge de la culture, ainsi que deux conseillers départementaux (un de la majorité, un de l'opposition), pour siéger en tant que membres de droit du conseil d'administration. Avec Isabelle Caullery, présidente, et Florence Noizet, trésorière, ce conseil d'administration sera également composé de quatre personnalités qualifiées, d'un représentant des maîtrisiens majeurs et d'un représentant des parents d'enfants faisant partie de la nouvelle maîtrise, qui seront élus lors de prochaines réunions de l'assemblée générale.

Par ailleurs, afin que cette nouvelle association dispose des ressources nécessaires à la poursuite de l'activité, les élus départementaux ont voté une subvention de 1.645.000€ pour l'année 2026, qui sera versée en deux temps, dans le cadre d'une convention d'objectifs. Cette convention d'objectifs inscrit les activités de la nouvelle maîtrise (formation des choristes, actions d'éducation artistique et culturelle, concerts et spectacles à La Seine Musicale, en Ile-de-France et sur le plan national) dans les grandes orientations de la politique culturelle départementale, et conditionne le deuxième versement (645.000€) à des objectifs précis à réaliser avant le 1<sup>er</sup> juillet (notamment une programmation détaillée pour la saison en cours et la saison prochaine, un plan d'action permettant de dégager des pistes d'économies et de nouvelles recettes ou encore un plan d'action détaillé concernant la prévention des violences et harcèlements sexuels et sexistes, adapté à l'activité de l'association).

Le Département témoigne ainsi de son engagement et de sa détermination à accompagner cet acteur culturel majeur, dont l'ambition reste d'articuler une pratique du chant choral par le plus grand nombre et une exigence d'excellence lui permettant de participer de nouveau à des productions de haut niveau.

## Contact presse

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Jean-Philippe Couture

07 64 61 77 95 / [jcouture@hauts-de-seine.fr](mailto:jcouture@hauts-de-seine.fr)



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)